



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2009-0228 - COLLECTOR
dossier lié n° 2007-0591

Maisons-Alfort, le 5 mars 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
COLLECTOR, identique à SHADO**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 13 février 2009 d'un dossier, déposé par CHEMINOVA AGRO France S.A.S, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation COLLECTOR.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence SHADO ;

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché, n° 2080055 de la préparation SHADO est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2018 ;

Considérant l'avis favorable de l'Afssa n° 2007-0591 du 30 juin 2008 sur la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation SHADO ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour COLLECTOR est bien strictement identique à celle déclarée pour SHADO ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation COLLECTOR, présentée par CHEMINOVA AGRO France S.A.S, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit SHADO.

Pascale BRIAND